

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE
DE TRANSITION**

**COMMISSION DU GENRE, DE LA
SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET HUMANITAIRE (CGSASH)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°054 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
RATIFICATION DE ORDONNANCE N°2022-002/PRES
DU 14 JUIN 2022 PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DES ACCORDS DE DON IDA N° D921 –
BF, DE CREDIT IDA N° 6995 – BF ET DE DON GAFSP
N° TFB07227 CONCLUS LE 21 DECEMBRE 2021
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA)
POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE
RESILIENCE DU SYSTEME ALIMENTAIRE EN
AFRIQUE DE L'OUEST (PRSA)**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par la députée **Esther BAMOUNI /KANSONO**, rapporteure.

L'an deux mil vingt-trois et le mercredi 02 août 2023 de 12 heures 10 minutes à 12 heures 28 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de ordonnance n°2022-002/PRES du 14 juin 2022 portant autorisation de ratification des accords de Don IDA n° D921 – BF, de Crédit IDA n° 6995 – BF et de Don GAFSP n° TFB07227 conclus le 21 décembre 2021 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'ouest (PRSA)

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné la députée Esther BAMOUNI/KANSONO, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, les lundi 24 juillet et mardi 1^{er} août 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le vendredi 21 juillet 2023 de 12 heures 34 minutes à 13 heures 40 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi.

Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la Commission a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

La députée a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.

Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en trois points :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du programme,
- description technique du projet,

- coût du projet et caractéristiques du financement.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- la Justification du choix des zones d'intervention du projet ;
- la nécessité de la prévision d'une allocation minimale pour la composante consacrée à la réponse aux urgences de continuité contenue dans la description du Programme de résilience des systèmes alimentaires ;
- les raisons de la non prise en compte de la nutrition dans la réalisation du présent projet ;
- Le mécanisme de ciblage des bénéficiaires directs ;
- l'intérêt de créer plus de plateformes fonctionnelles au regard des nombreuses autres non fonctionnelles.

- la nécessité de revoir à la hausse le montant de l'enveloppe lors des prochaines négociations dans l'optique d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par la députée rapporteure, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastorale ;
- l'amélioration des conditions de vie des ménages ;
- l'amélioration de la résilience des acteurs du système alimentaire.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

La Rapporteure

Esther BAMOUNI/KANSONO

DEPUTES PRESENTS

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SAWADOGO Abdoulaye	2^{ème} Secrétaire
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	BALBONE Boubacar	Membre
5.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
6.	KY Drissa	Membre
7.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
8.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
9.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

DEPUTES ABSENTS

N°	Nom et Prénoms	Absents	Absents excusés
1.	SOME Yimpouén Aimé		X
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine		X
3.	TINDANO Yentéma Arnaud		X

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
2.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
3.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	BATIONO Larissa	Secrétaire